

# BUREAU

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

### Compte-rendu n°2012-3

Réunion du 5 octobre 2012

A ROCHESERVIERE (85)

#### ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du 6 juillet 2012
- Validation des inventaires zones humides (la Bignon, la Planche, Mormaison, la Merlatière, Bouguenais, Vertou)
- Révision du SAGE : point sur la stratégie
- Questions diverses



#### STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin versant de Grand Lieu

13, rue du Port  
44310 St-Philbert-de-GrandLieu  
Tél : 02 40 78 09 17

Le Bureau élargi de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à Rocheservière le vendredi 05 octobre à 9H30, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD.

## **LISTE DES PRESENTS :**

---

### Collège des collectivités territoriales :

- BEAUGE Stéphan (CG<sup>1</sup> 44)
- NAUD Claude (CG 44)
- LEBOEUF Alain (CG 85)
- FERRE Corrine (commune de Saint Sulpice le Verdon - 85)
- RICHARD Jean-Paul (commune de la Planche - 44)
- RABILLE Yannick (commune de Saint lumine de Coutais - 44)
- GILBERT Bernard (commune de St Denis la Chevasse - 85)
- BOCQUET Christophe (SAH<sup>2</sup>)

### Collège des usagers :

- JOLLET Christian (CA<sup>3</sup> 85)
- COUDRIAU Michel (CA 44)
- BRAUD Joseph (FDP<sup>4</sup> 85)
- GILLIER Jean-Marc (SNPN<sup>5</sup>)
- GUILLAUD Raymond (FDC<sup>6</sup> 44)

### Collège de l'Etat et établissements publics :

- SCIERS Viviane (AELB<sup>7</sup>)
- GORAGUER Marie-Andrée (DDTM<sup>8</sup> 44)
- MARBOTTE Frédéric (DDTM 85)

### Autres participants :

- CALVO Céline (CA 85)
- SORIN Christophe (FDC 44)
- LEGEAY Martin (commune du Bignon - 44)
- LEAUTE Christophe (Commune du Bignon - 44)
- RAUTUREAU Freddy (Commune de la Merlatière - 85)
- HERVOUET Bernard (Commune de la Planche - 44)
- VADAINÉ Elise (Nantes Métropole)
- MARTIN Sophie (SBVGL<sup>8</sup>)
- CHARRUAU François (SBVGL)
- ANIZON Ludovic (SBVGL)

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des personnes excusées.

---

<sup>1</sup> Conseil Général

<sup>2</sup> Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire

<sup>3</sup> Chambre d'Agriculture

<sup>4</sup> Fédération de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique

<sup>5</sup> Société Nationale de Protection de la Nature

<sup>6</sup> Fédération Départementale des Chasseurs

<sup>7</sup> Agence de l'Eau Loire Bretagne

<sup>8</sup> Direction Départementale des Territoires et de la Mer

<sup>8</sup> Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

## DEBAT

### 1. Inventaires des zones humides

Un diaporama reprenant les étapes et les travaux a été présenté par L. ANIZON.

#### **1.1 Pour l'ensemble des inventaires réalisés par Ludovic ANIZON (Cahier des charges SAGE GRAND LIEU)**

Les élus des communes présentes relèvent que la méthodologie pour l'inventaire des zones humides permet d'associer tous les acteurs. Les inventaires sont donc réalisés dans de bonnes conditions.

Les élus font savoir que des craintes peuvent persister notamment sur la mise en place à l'avenir de « zones tampons » ou « zones de protection » pour les zones humides.

Les services de la DDTM répondent qu'il n'y a pas lieu de mettre en place des mesures, plans de gestion sur ces espaces car ils ne sont pas identifiés comme zones humides.

#### **1.2 Pour les inventaires de Vertou et Bouguenais (Cahier des charges SAGE ESTUAIRE)**

Nantes Métropole est pilote de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur le territoire des 24 communes membres de la Communauté Urbaine. Ce territoire est concerné par trois SAGE : Grand-Lieu, Sèvre Nantaise, et Estuaire de la Loire, ce dernier étant majoritaire en surface (environ 85% du territoire). Les élus de Nantes Métropole ont souhaité disposer de résultats homogènes sur l'ensemble des communes, par l'application d'une méthode identique, celle du SAGE Estuaire de la Loire, et réalisée par un même prestataire, en s'assurant préalablement du respect d'un maximum de règles méthodologiques des SAGE Grand-Lieu et Sèvre Nantaise.

Au vu de l'ampleur du travail à mener, celui-ci a été réparti dans le temps :

- de fin 2010 à fin 2011 pour Vertou et Bouguenais, pour lesquelles les échéances de l'inventaire sont étroitement liées à celles de l'approbation des nouveaux PLU ;
- de fin 2010 à fin 2012 pour 9 autres communes (« groupe 1 »), dont 4 présentes sur le territoire du SAGE Grand-Lieu (Bouaye, St-Aignan de Grand-Lieu, les Sorinières, Rezé - sollicitation de l'avis de la CLE début 2013) ;
- de début 2012 à fin 2013 pour 13 autres communes (« groupe 2 »), toutes en dehors du SAGE Grand-Lieu.

E.VADAINÉ, de Nantes Métropole, présente les résultats des inventaires des zones humides pour les communes de Vertou et Bouguenais.

## RELEVÉ DE DECISIONS

*Le Bureau de la CLE donne un avis favorable à l'inventaire des zones humides effectué sur les communes de LA MERLATIERE, MORMAISON, LA PLANCHE et LE BIGNON.  
(avis exprimé à l'unanimité des membres présents)*

*Le Bureau de la CLE donne un avis favorable à l'inventaire des zones humides effectué sur les communes de BOUGUENAIS et VERTOU.  
(avis exprimé à l'unanimité des membres présents)*

## 2. Révision du SAGE : point sur la stratégie

F. CHARRUAU précise qu'une présentation exhaustive des travaux des commissions thématiques dans le cadre de la révision du SAGE sera faite en CLE du 10 octobre 2012 par le Bureau d'études SCE.

Il présente néanmoins les questions qui seront à traiter au moment de la rédaction du PAGD du SAGE :

### Zones Humides :

*Quelle ambition de valorisation des ZH ?*

### Assainissement :

*Afin de garantir une bonne gestion des réseaux il est préconisé une actualisation systématique des diagnostics et des schémas directeurs: une fréquence indicative de 10 ans ?*

*Le non rejet en étiage est maintenant conditionné par l'acceptabilité du milieu pour les + de 2000 EH<sup>9</sup> : doit t-on l'étendre aux – de 2000 EH ?*

### Gestion quantitative :

*Comment doit-on interpréter les dispositions 1C1 à 1C4 du SDAGE notamment par rapport aux réservoirs biologiques ?*

### Morphologie des cours d'eau :

*Le taux d'étagement, doit-il être pour l'ensemble du bassin versant ou par masse d'eau ? Quel réduction retenir ?*

*Information et retours d'expériences nécessaires : Quelle méthode retenir pour l'identification des têtes de BV ?*

## 3. Questions diverses

### **1.3 Avis du Bureau de la CLE sur le dossier « Révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole**

Le projet d'avis a été envoyé aux membres du Bureau de la CLE par mail le 27 septembre 2012 . Il n'y a pas eu de remarques des membres du Bureau de la CLE. Il est rappelé que l'état des lieux du SAGE met bien en évidence l'existence d' une problématique pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole sur le Bassin Versant de Grand-Lieu. Celui-ci est donc maintenu en zone vulnérable.

### **1.4 Niveaux d'eau du lac de Grand Lieu**

R.GUILLAUD demande si un arrêté départemental pour les niveaux d'eau

*Le Bureau de la CLE donne un avis favorable pour le maintien du BV de Grand lieu en zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origines agricole.*

<sup>9</sup> Equivalent Habitant



d'automne a été pris.

MA GORAGUER répond qu'aucun arrêté n'a été pris.

C. NAUD, précise que pour donner suite aux travaux du collectif des acteurs (SNPN, Fédération des chasseurs de Loire Atlantique, les pêcheurs professionnels et les agriculteurs, SAH et SBVGL) sur la gestion des niveaux d'eau du Lac de Grand-Lieu, la DREAL<sup>10</sup> présentera à la CLE du 10 octobre 2012 un cahier des charges permettant de retenir un Bureau d'étude. Celui-ci travaillera sur la mise en œuvre des niveaux d'eau souhaités pour les prochaines années et établira une liste d'indicateurs (suivi du milieu faune et flore, bathymétrie...).

Le Président clôt la réunion à 12h30.

---

<sup>10</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement